

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 29 octobre 2025

Réunion exceptionnelle des conseils de bassins viticoles Languedoc-Roussillon et Sud-Ouest

Pierre André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, en tant que préfet coordonnateur des bassins viticoles Languedoc-Roussillon et Sud-Ouest, a souhaité réunir, dès la fin des vendanges 2025, les membres des conseils de bassin ainsi que les préfets de département, afin de partager les enjeux de la filière et de réaliser un point d'étape sur les réponses apportées à l'échelle de la région Occitanie.

Au cours de cette réunion organisée le vendredi 24 octobre dernier, Pierre-André Durand a rappelé l'importance de la filière viticole pour les territoires d'Occitanie, avant de participer à un moment d'échanges privilégiés avec les professionnels du secteur sur les prévisions de récolte pour l'année 2025, qui laissent notamment entrevoir un volume historiquement bas en particulier dans le Languedoc-Roussillon, alors que ces bassins représentent :

- **pour le bassin Languedoc-Roussillon** (premier bassin viticole de France) : 20% des exploitations viticoles françaises (plus de 14 000 exploitations sur 215 000 hectares) et 24% de la surface viticole nationale, soit 20 à 25% du volume de vin produits en France ;
- **pour le bassin Sud-Ouest** : 3% des exploitations françaises ayant des vignes (4000 exploitations pour 40 000 hectares) et 6% des superficies en vigne, pour environ 6% du volume de vin produit. Il convient également de noter que le bassin est également producteur d'armagnac (environ 146 000 hl).

Cette réunion exceptionnelle s'est tenue en complément des concertations avec la filière viticole d'ores et déjà organisées deux fois par an par l'État.

La réunion a permis aux partenaires de revenir sur :

- les prévisions de récolte 2025 et, plus généralement, la conjoncture sur le marché des vins ;
- l'avancée de la mise en place des « accords de durabilité », le Languedoc étant le premier bassin à expérimenter la possibilité d'élaborer des prix d'orientation au sein d'une interprofession ;
- la stratégie régionale déployée afin de conforter les coopératives ;
- l'adaptation de la viti-viniculture au changement climatique, aux demandes sociétales et aux marchés ;

- l'avancement du contrat de filière viticole régional et les réflexions en cours sur le devenir de l'OCM (organisation commune du marché) vitivinicole et sur la PAC post-2027 pour la viticulture.

L'État se mobilise fortement par des mesures structurelles et conjoncturelles pour accompagner les exploitants et préserver la richesse du vignoble, avec 90 millions d'euros en Occitanie au titre de l'OCM viti-vinicole chaque année et des soutiens circonstanciels tels que :

- l'abondement des enveloppes de prises en charge des cotisations sociales (3 à 8 millions d'euros par an, en raison des aléas météorologiques répétés (gel, grêle, sécheresse) ;
- la mise en place d'un fonds d'urgence viticole en 2024 (46,2 millions d'euros alloués sur les 80 millions d'euros de l'enveloppe nationale), ainsi que d'un fonds d'urgence pour accompagner les jeunes viticulteurs (3,4 millions d'euros sur les 9 millions d'enveloppe nationale) ;
- le déploiement d'aides pour la distillation de crise pour les campagnes 2023 et 2024 (représentant environ 100 millions d'euros en Occitanie) ;
- la mise en place d'un dispositif national d'arrachage définitif de vignes en production, représentant près de 70 millions d'euros sur les 110 millions d'euros de l'enveloppe nationale.

Au-delà de ces soutiens significatifs de l'État, le préfet de région a engagé les acteurs de la filière à poursuivre les travaux stratégiques engagés dans le cadre interprofessionnel et du contrat de filière régional, sans éluder les grandes tendances structurelles en matière d'évolution des consommations. Les orientations retenues devront responsabiliser chaque maillon de la filière afin d'apporter des perspectives aux exploitations et entreprises viniviticoles de la région Occitanie.

Contacts presse :

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 75 50 10 65

Romarc ZURCZAK
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45
Retrouvez-nous sur [X](#) et [Facebook](#)